

Schémas Départementaux d'organisation sociale et médico-sociale

en faveur :

De la famille, de l'enfance et de la jeunesse
Des personnes âgées
Des personnes handicapées

2004 - 2009

Présentation de la démarche projet retenue
pour le pilotage des schémas

Réunion du 5 mai 2004

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I. Les instances de pilotage.....	4
A. Le pilotage des schémas	4
1. Comité de pilotage	4
2. Comité de projet.....	4
3. Commissions thématiques	4
B. Le pilotage des actions	5
1. Le pilote de l'action	6
2. Le référent projet.....	6
3. Les partenaires associés	6
II. Les outils projet	6
A. La lettre de mission	6
B. La fiche projet	7
C. La fiche d'objectif.....	8
D. Le tableau de bord de suivi	8
E. Le calendrier global de suivi du schéma.....	8
III. ANNEXES	9
Schéma des instances de suivi des schémas.....	10
Fiche Candidature Pilotage Action	11
Fiche Appel à participation/contribution	13
Fiche projet	15
Fiche d'objectif.....	17
Tableau de bord de suivi du schéma	19
Calendrier global de suivi du schéma.....	20

INTRODUCTION

Pour répondre aux besoins réels des habitants du Loiret, les décideurs doivent s'appuyer sur un état des lieux en matière d'organisation sociale et médico-sociale, se pencher sur des études prospectives pour voir comment vont évoluer les différentes catégories de la population, puis voter des mesures concrètes et opérationnelles : C'est toute l'ambition de la nouvelle génération de Schémas départementaux dont le Département et les services de l'Etat viennent de se doter pour ces cinq prochaines années

Élaborés et validés conjointement, ces trois plans, qui s'inscrivent dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, ont pour vocation de mettre plus que jamais l'utilisateur au cœur des dispositifs de solidarité.

Les schémas sont le fruit des travaux de près de 300 personnes et d'une vaste concertation (par questionnaires, entretiens et groupes de travail) avec tous les maires et responsables d'associations ou d'établissements médico-sociaux du Loiret.

Le premier concerne la famille, l'enfance et la jeunesse, le deuxième les personnes handicapées et le dernier les personnes âgées. Tous débouchent sur des orientations précises et des mesures pratiques à mettre en œuvre : au total 76 actions à financer et à réaliser dans des délais précis.

I. Les instances de pilotage

A. Le pilotage des schémas

Les instances mises en place dans le cadre de l'élaboration des trois schémas sont pérennisées en vue d'assurer le suivi global des actions.

1. Comité de pilotage

(niveau décisionnel)

Missions :

- Validation des propositions
- le cas échéant, Redéfinition technique et stratégique des orientations et actions

2. Comité de projet

(niveau technique de suivi des schémas)

Missions :

- Suivi du déroulement des actions prévues aux schémas

Il se réunira, au minimum 2 fois par an, et associera l'ensemble des pilotes des actions et référents projets en vue de faire un bilan sur la mise en œuvre des schémas

3. Commissions thématiques

(niveau technique de concertation et de proposition)

- Evaluation du degré d'atteinte des objectifs sur la base des bilans établis par le comité de projet

Les commissions thématiques, telles que retenues dans le cadre des travaux d'élaboration des schémas seront réunies au moins une fois par an.

Cf schéma de présentation des instances de suivi des schémas (Annexe 1)

Cf fiche action transversale : suivi des schémas

B. Le pilotage des actions

Dans le cadre des trois schémas ont été retenues des actions concrètes à mener dans les 5 années à venir :

- Schéma en faveur de la famille, de l'enfance et de la jeunesse : 26 actions
- Schéma en faveur des personnes âgées : 28 actions
- Schéma en faveur des personnes handicapées : 22 actions

Dans le souci de maintenir la dimension partenariale en valorisant les compétences de chacun, dans le cadre des actions à entreprendre, le Conseil Général et l'Etat souhaitent associer largement l'ensemble des acteurs du département du Loiret.

Dans cette perspective, le pilotage recherché est le suivant :

Schéma	Pilotage des fiches actions				
	Conseil général	Etat	Partenaires	Pilotage conjoint C.Général/Etat	Total
Famille enfance jeunesse	14	7	3	2	26
Personnes âgées	19	5	2	2	28
Personnes handicapées	8	5	7	2	22
	41	17	12	6	76

Il est proposé de confier à des partenaires, associatifs ou institutionnels, le pilotage de 12 actions (*cf fiches actions*).

- Dans ce cadre, un appel à candidatures est proposé (*cf fiche de candidature - annexe 2*) - **date limite de réponse : 30 mai 2004**

En fonction des candidatures reçues, des motivations exprimées, le choix des pilotes interviendra à la date limite du **15 juin 2004**.

1. Le pilote de l'action

Rôle du pilote de l'action

- Définir de manière précise de la composition des groupes de travail (le cas échéant)
- Décliner en objectifs opérationnels la fiche action qui lui est confiée (cf fiche de projet annexée)
- être garant de la réalisation de ces objectifs dans le cadre du calendrier fixé
- Rendre compte de l'état d'avancement de la mission confiée au moyen de la fiche de projet validée à la demande de l'Etat et du Conseil Général et en tout état de cause au moins deux fois par an (30 mars et 30 septembre).

2. Le référent projet

Personne ressource au sein de la DDASS **ou** du Conseil général, chargée de suivre le bon déroulement de l'action et d'apporter en tant que de besoin une assistance technique. Il est l'interlocuteur privilégié du pilote et il est destinataire de l'ensemble des travaux se rapportant à l'action mise en œuvre.

3. Les partenaires associés

Outre le binôme constitué du pilote et du référent projet, sont associés dans le cadre des travaux inhérents à chaque action, des acteurs réunis le cas échéant en groupe de travail.

- Dans ce cadre, un appel à participation/contribution est proposé (cf fiche de appel à participation – annexe 3) -
date limite de réponse : 30 mai 2004

II. Les outils projet

A. La lettre de mission

Dès que nommé, chaque pilote recevra une lettre de mission précisant les éléments suivants :

- rappel de la démarche globale schéma et des enjeux liés au schéma concerné
- rappel de l'objectif stratégique auquel est rattachée l'action
- le calendrier général de l'ensemble des actions prévues au schéma
- la fiche action retenue
- le rôle attendu (cf fiche action adoptée)

Sur la base de cette lettre de cadrage général, le pilote de l'action devra proposer un programme de mise en oeuvre adapté visant à répondre aux objectifs retenus.

B. La fiche projet

Cf annexe 4

Au moyen de cette fiche, le pilote proposera un plan d'action concret traduit en objectifs en vue de mener le projet confié compte tenu des objectifs validés et du calendrier recherché.

L'ensemble des pilotes seront nommés pour la date du 15 juin 2004. Pour cette date, ils recevront leur lettre de mission ainsi que la fiche projet pré-renseignée. Celle-ci devra être complétée et transmise *pour le 15 juillet 2004*.

Les référents projet devront transmettre leur avis sur ces propositions pour le 31 août 2004.

Sur ces bases, seront organisés en septembre trois comités de projet (un par schéma) associant l'ensemble des référents projets, des pilotes des actions.

Les plans d'action ainsi proposés feront l'objet d'une validation de la part du comité de projet et constitueront la feuille de route des pilotes.

Ces fiches actions devront être mises à jour au moins fois par an et constitueront un support d'échange entre le comité de projet et l'ensemble des pilotes.

C. La fiche d'objectif

Cf annexe 5

Elle est la traduction opérationnelle de chaque sous action qui pourrait être prévue dans le cadre du projet.

D. Le tableau de bord de suivi

Cf annexe 6

Le tableau de bord de suivi permettra d'observer, sur la base des indicateurs de suivi retenus, l'évolution des projets et des objectifs définis durant toute la durée du schéma.

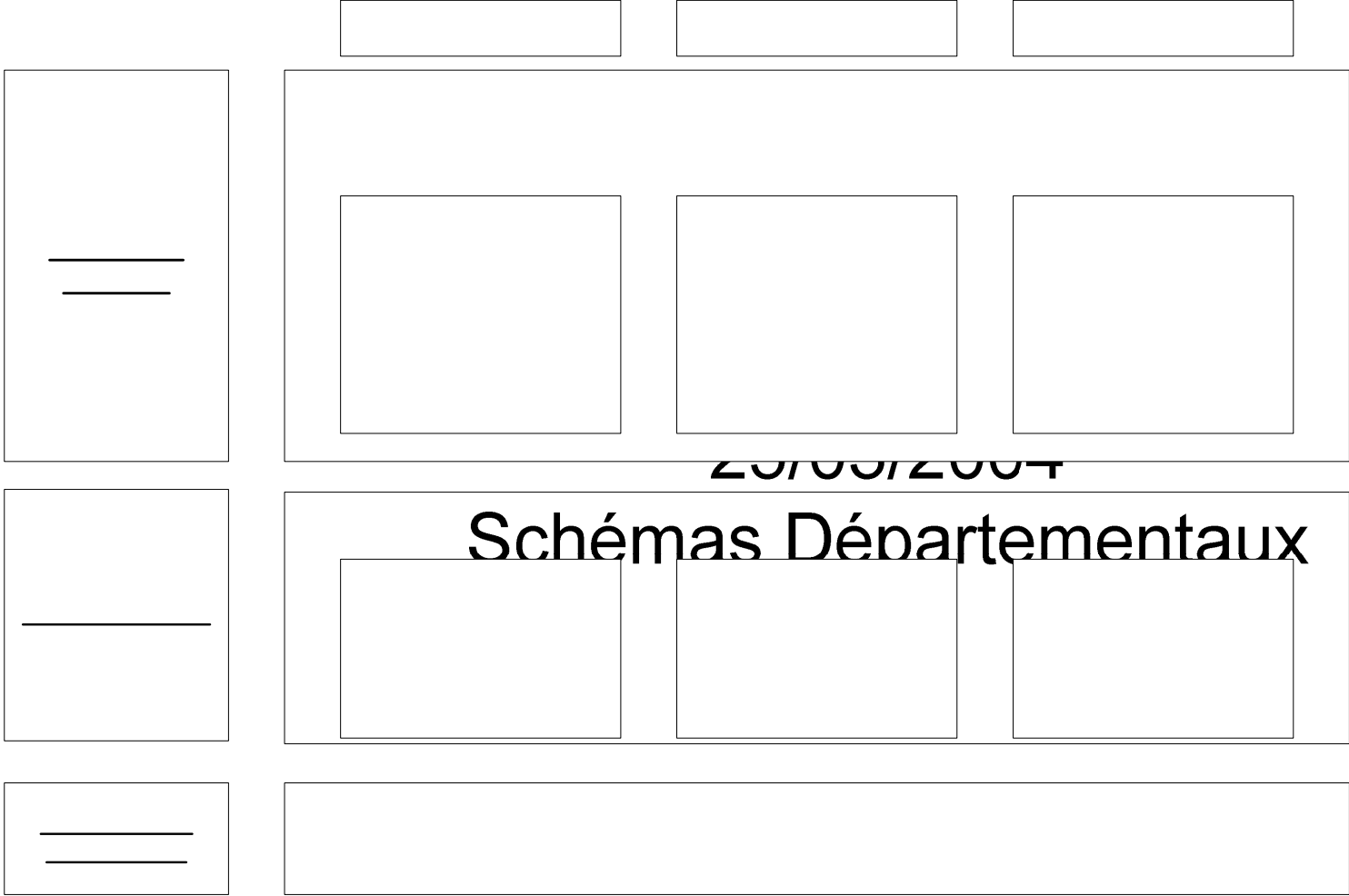
E. Le calendrier global de suivi du schéma

Cf annexe 7

Le Calendrier global de suivi du schéma sera réalisé à partir de l'ensemble des calendriers réalisés pour chaque action et objectif retenu. Il sera élaboré par le comité de projet.

III. ANNEXES

Schéma des instances de suivi des schémas



**Famille
Je**

Fiche Candidature Pilotage Action

SCHEMAS DEPARTEMENTAUX D'ORGANISATION SOCIALE ET
MEDICO-SOCIALE (2004 - 2009)

FICHE CANDIDATURE PILOTAGE ACTION

SCHEMA CONCERNE :

SCHEMA EN FAVEUR DE LA FAMILLE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE :

SCHEMA EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES :

SCHEMA EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES

ACTION

Intitulé de la fiche action :

.....

Référence (numéro) :

PILOTE

Nom :

Prénom :

Fonction :

Organisme :

EXPOSE DES MOTIVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....

AVIS REFERENT PROJET :

.....
.....

CANDIDATURE A TRANSMETTRE POUR LE 30 MAI 2004 :

Par courrier : Direction de la Solidarité Départementale, 3
rue Chateaubriand, 45 064 ORLEANS à
l'attention de Sandrine SOBIEPANEK
Ou par courrier électronique : sandrine.sobiepanek@cg45.fr

Fiche Appel à participation/contribution

SCHEMAS DEPARTEMENTAUX D'ORGANISATION SOCIALE ET
MEDICO-SOCIALE (2004 - 2009)

FICHE PROPOSITION DE PARTICIPATION (CONTRIBUTION)

SCHEMA CONCERNE :

SCHEMA EN FAVEUR DE LA FAMILLE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE :

SCHEMA EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES :

SCHEMA EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES

ACTION

Intitulé de la fiche action :

.....

Référence (numéro) :

PARTENAIRE ASSOCIE

Nom :

Prénom :

Fonction :

Organisme :

EXPOSE DES MOTIVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....

AVIS PILOTE DE L'ACTION :

.....
.....

CANDIDATURE A TRANSMETTRE POUR LE 30 MAI 2004 :

Par courrier : Direction de la Solidarité Départementale, 3
rue Chateaubriand, 45 064 ORLEANS à
l'attention de Sandrine SOBIEPANEK
Ou par courrier électronique : sandrine.sobiepanek@cg45.fr

Fiche projet

Fiche de Projet	
Schéma conjoint	:
Orientation	:
Objectif stratégique	:

Désignation du projet : <i>(intitulé de l'action)</i>

Référent du projet	Pilote du projet	Membres de l'équipe projet

1- Contexte et raisons d'agir.

--

2- Résultats attendus globalement.

--

3- Traduction en objectifs.

Objectif n°1
Objectif n°2
....

--

4- Evaluation et suivi des coûts de mise en œuvre.

--

5- Calendrier des travaux.

--

Légende

- 1-Réponse à la question «pourquoi ?». Situer au besoin les problématiques, l'historique et préciser les perspectives, les enjeux du projet. Rappeler la réglementation applicable.
- 2-Synthétiser les objectifs visés (cf description du résultat attendu dans la fiche action).
- 3-Présenter chaque objectif, la valeur cible et les contingences matérielles, financières, etc.
- 4-Ces éléments ont vocation à évoluer tout au long de la vie du projet et ils intègrent tant les moyens humains investis dans la conduite du projet que les coûts de mise en œuvre des actions envisagées .
- 5-Echéances envisagées.

Fiche d'objectif

Fiche d'Objectif N° (*intitulé*)

Action à laquelle l'objectif est rattaché :

Groupe de travail :

1- Place dans le projet et contraintes associées.

--

2- Indicateur(s) retenu(s), modalités d'élaboration.

--

3- Echéance envisagée, description de l'état visé et valeur de(s) indicateur(s)

--

4- Situation de départ et valeur initiale de(s) indicateur(s).

--

5- Programmes d'action à réaliser, échéances, moyens.

--

6- Légende.

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. <i>Contribution de l'objectif au projet et contraintes d'enclenchement.</i>2. <i>Présentation du référentiel d'évaluation et de ses modalités d'obtention.</i>3. <i>Présentation de la situation visée.</i>4. <i>Présentation de la situation initiale, des obstacles repérés.</i>5. <i>Actions et méthodes employées pour passer de la situation initiale à la situation visée, place dans le calendrier et moyens nécessaires, finaliser chaque programme d'action par un livrable, traduction concrète du programme d'action sous forme de documents, dispositifs, etc.</i> |
|--|

Tableau de bord de suivi du schéma

	Indicateurs retenus	Valeurs des indicateurs					
		initiales	2004	2005	2006	2007	2008
Projet N° 1 (intitulé de la fiche action)							
Objectif n°1							
Objectif n°2							
...							
Projet N° 2 (intitulé de la fiche action)							
Objectif n°1							
Objectif n°2							
...							
Projet N° 3 (intitulé de la fiche action)							
Objectif n°1							
Objectif n°2							
...							
Projet N° 4 (intitulé de la fiche action)							
Objectif n°1							
Objectif n°2							
...							
Projet N°5 (intitulé de la fiche action)							
Objectif n°1							
Objectif n°2							
...							
Projet N° 6 (intitulé de la fiche action)							
Objectif n°1							
Objectif n°2							
...							

Calendrier global de suivi du schéma....

Année de réalisation	2004												2005				2006				2007				2008			
	Mois/trimestre	4	5	6	7	8	9	10	11	12	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
Projet N° 1 (intitulé de la fiche action)																												
Objectif n°1																												
Objectif n°2																												
...																												
Projet N° 2 (intitulé de la fiche action)																												
Objectif n°1																												
Objectif n°2																												
...																												
Projet N° 3 (intitulé de la fiche action)																												
Objectif n°1																												
Objectif n°2																												
...																												
Projet N° 4 (intitulé de la fiche action)																												
Objectif n°1																												
Objectif n°2																												
...																												
Projet N°5 (intitulé de la fiche action)																												
Objectif n°1																												
Objectif n°2																												
...																												

